CEMO organise les prélèvements :

- dans des laboratoires locaux : CEMO est en charge de sélectionner les laboratoires locaux les plus appropriés en fonction des attentes du Promoteur et/ou des patients (laboratoire local près du domicile du patient ou près du lieu d'exercice de son praticien) ;
- au domicile du patient ;
- sur le lieu de consultation (cabinet médical du médecin investigateur).

Le personnel en charge de la réalisation des prélèvements (personnel de laboratoire ou infirmière libérale) est formé par nos soins spécifiquement sur l'étude.
CEMO s'occupe du suivi des patients: information, organisation et rappel de rendez-vous, gestion d'examens para-cliniques centralisés, remboursement de frais patient, …
Les prélèvements peuvent être de différentes natures :

- sanguin, urinaire, nasopharyngé, de peau ou urogénital ;
- électrocardiogramme ;
- injections ;
- perfusions ;
- collecte des signes vitaux comme poids, taille, tension …